

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 7 DECEMBRE 2023

DEL-2023-330

L'An deux mille vingt-trois, le sept décembre, à 13 heures 45, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 30/11/2023, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

Avaient donné pouvoir :

MM. COUTIER, SADDIER.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, WENDLING.

MM. BOUCHET, BOUVARD, CALLET, CHASSAGNE, GILLET, GUILLOTTE, GYSELINCK, HACQUIN, MATHIAN, OBERLI, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

M. HACQUIN - en visioconférence.

Mmes JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GRANGE, LOUVEAU, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 29

Présents : 12

Représentés par mandat : 2

Objet : SYAN'CHALEUR - COMMUNES D'AMBILLY ET DE VILLE-LA-GRAND - CONCEPTION, REALISATION, EXPLOITATION ET MAINTENANCE D'UNE CHAUFFERIE BOIS ET DE SON RESEAU DE CHALEUR - MARCHE GLOBAL DE PERFORMANCE - AVENANT N° 4

Exposé du Président,

Par délibération du Comité syndical du 29 juin 2017, le SYANE s'est doté de la compétence mentionnée à l'article L.2224-38 du CGCT, en matière de création et d'exploitation de réseaux publics de chaleur et de froid.

Par délibérations concordantes du SYANE et des communes d'AMBILLY et de VILLE-LA-GRAND, le SYANE est compétent depuis l'automne 2019, en lieu et place des communes, pour la création et l'exploitation d'un réseau public de chaleur pour l'ensemble du périmètre de la ZAC Etoile sur ces deux communes, ainsi que sur un périmètre limitrophe à la ZAC.

La mise en œuvre et la gestion du réseau de chaleur sont opérées par Syan'Chaleur, régie du SYANE.

Par délibération en date du 5 juin 2020, le Bureau syndical a donné son accord à la conclusion d'un marché global de performance pour la réalisation et l'exploitation de ce réseau de chaleur avec le groupement d'entreprises DALKIA / CUYNAT CONSTRUCTION / SOHO ATLAS.

Les travaux ont débuté en mars 2021, et ont abouti à la mise en service de la chaufferie fin 2022.

Un avenant n°1 au marché a été notifié en novembre 2020 pour anticiper le démarrage d'une partie des études comprises dans la phase travaux du marché, sans impact financier sur le montant du marché.

Un avenant n°2, délibéré par le Bureau Syndical du 23 novembre 2021, a intégré au marché la réalisation d'une toiture végétalisée sur une partie de la toiture, avec un impact financier de + 0,7 % sur les opérations de conception-réalisation.

Un avenant n°3, délibéré par le Bureau Syndical du 7 juillet 2022, a déterminé les conditions provisoires de fourniture en combustibles et exploitation du réseau avant la mise en service des chaudières bois, et a dissocié les délais de réalisation du réseau de chaleur sur les différentes zones de la ZAC.

Les parties ont constaté que la formule d'actualisation des prix de travaux telle qu'initialement prévue au marché n'est pas représentative de l'évolution des coûts des prestations objet du marché.

En effet, celle-ci est basée sur un unique indice INSEE, BT40 (index Bâtiment base 2010) « chauffage central », composé de divers sous-indices (Matériel pour 3 %, Travail pour 46 %, Matériaux pour 41 %, Services pour 8 % et Transport pour 2 %).

Les parties ont convenu d'une formule d'actualisation plus représentative de l'évolution des coûts des prestations du marché relative à l'exécution des travaux de construction de la chaufferie. Cette formule est la suivante :

Prix nouveau = $P_0 \times (0,15 + 0,15 \times BT01_m / BT01_0 + 0,10 \times BT02_m / BT02_0 + 0,15 \times BT06_m / BT06_0 + 0,15 \times BT40_m / BT40_0 + 0,15 \times BT47_m / BT47_0 + 0,15 \times IA_m / IA_0)$

Avec :

BT01 : Indice Tous corps d'état

BT02 : Indice Terrassements

BT06 : Indice Béton armé et génie civil

BT40 : Indice Chauffage central (à l'exclusion du chauffage électrique)

BT47 : Indice Électricité

IA : Indice de prix à la production de l'acier pour la construction, référence 010536462

Il est donc proposé d'établir un avenant n°4 au marché, afin de :

- modifier les modalités d'actualisation des prix des travaux, notamment du fait des circonstances imprévisibles liées au contexte géopolitique mondial depuis 2020, en intégrant une nouvelle formule de calcul, identique à celle utilisée sur d'autres marchés globaux de performance de la régie,
- dissocier les délais de démarrage des travaux pour les parties « Est » et « Ouest » du réseau de chaleur à l'intérieur de la ZAC ; les travaux de la partie « Est » n'ayant pas pu débuter du fait de la nécessaire coordination avec les opérations d'aménagement de la ZAC. L'avenant prévoit également une actualisation des prix des travaux pour la partie « Est » à la date de démarrage réelle de la préparation des travaux par le titulaire.

Cet avenant a un impact financier sur le marché, égal à 9 % du montant des prestations de conception-réalisation commandées.

Ces éléments ont été validés par le Conseil d'Exploitation de la Régie Syan'Chaleur dans sa séance du 30 novembre 2023.

La passation de cet avenant a reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat du 7 décembre 2023.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'avenant n° 4 au marché global de performance,
2. à autoriser le Président à signer cet avenant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES A NUCLEAIRE